



Mairie de
Mours-Saint-Eusèbe

Déploiement de l'apport volontaire et réduction des fréquences de collecte

MES DÉCHETS, JE LES EMPORTE, JE LES TRIE

valence
ROMANS
AGGL

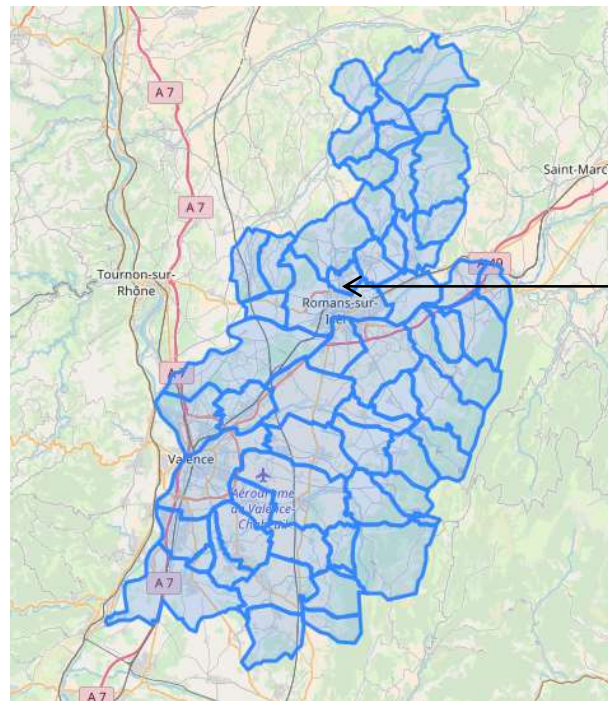
SOMMAIRE

- I- Présentation de l'Agglo**
- II- Optimisation de la collecte**
- III- Quels changements sur Mours-Saint-Eusèbe ?**
- IV- Temps d'échange**

I- Présentation de l'Agglo

Date de création : le 7 janvier 2017

Composition : 54 communes soit environ 223 000 habitants



→ Mours-Saint-Eusèbe



Nos compétences

- développement économique
- habitat
- aménagement de l'espace communautaire
- assainissement collectif et non collectif
- gestion des déchets
- transport et mobilité
- culture
- sports
- vie sociale
- autres compétences (politique de la ville, voiries, éclairage public, environnement et cadre de vie, fourrière animale, accueil des gens du voyage)

Focus sur la compétence Gestion des déchets

Elle comprend :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères
- la collecte, le tri et la valorisation des déchets recyclables
- la gestion des déchèteries (13 sites)
- la gestion des conteneurs
- la sensibilisation en direction de publics divers
- le soutien à la prévention des déchets

NB : transfert de la compétence traitement des déchets au SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD)

Financement du service assuré notamment par :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- la Redevance Spéciale (RS)



Les objectifs principaux de l'Agglo :

- développer sur le territoire des actions d'intérêt communautaire
- harmoniser l'offre de service sur les 54 communes
- mettre en œuvre le projet de territoire avec des réalisations concrètes au service de la population



II- Optimisation de la collecte

A- Contexte

Constat : augmentation incessante des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

Volonté des élus : proposer un service de qualité adapté aux besoins des usagers à des coûts maîtrisés

→ **Nécessité d'optimiser le service de collecte**

Actions retenues selon les communes :

- réduction des fréquences de collecte (zones urbaines)
- déploiement de l'apport volontaire (zones péri-urbaines et rurales)

II- Optimisation de la collecte

B- Réduction de la fréquence de collecte

Quand ?

A compter du 1^{er} janvier 2023, une seule collecte par semaine le mardi

Quels impacts sur la dotation en bacs ?

- Bacs individuels : adaptation du volume si nécessaire à la charge de l'utilisateur
- Bacs de regroupement : renfort des points actuels avec des bacs supplémentaires par l'Agglo

Comment réduire sa production d'ordures ménagères ?

Mise à disposition gratuite de composteurs individuels et simplification du geste de tri

II- Optimisation de la collecte

C- Déploiement de l'apport volontaire

Pourquoi ?

- améliorer le service rendu aux usagers en proposant des équipements de qualité garantissant hygiène, sécurité, signalétique claire et intégration paysagère, avec un accès 24h/24
- améliorer les performances de tri
- optimiser les coûts

Comment ?

Mise en place de :

- **conteneurs semi-enterrés** pour la collecte des ordures ménagères, équipés d'un double tambour pouvant accepter des sacs de 50 l maximum
- **conteneurs aériens** pour la collecte du tri (remise à neuf de l'ensemble du parc)



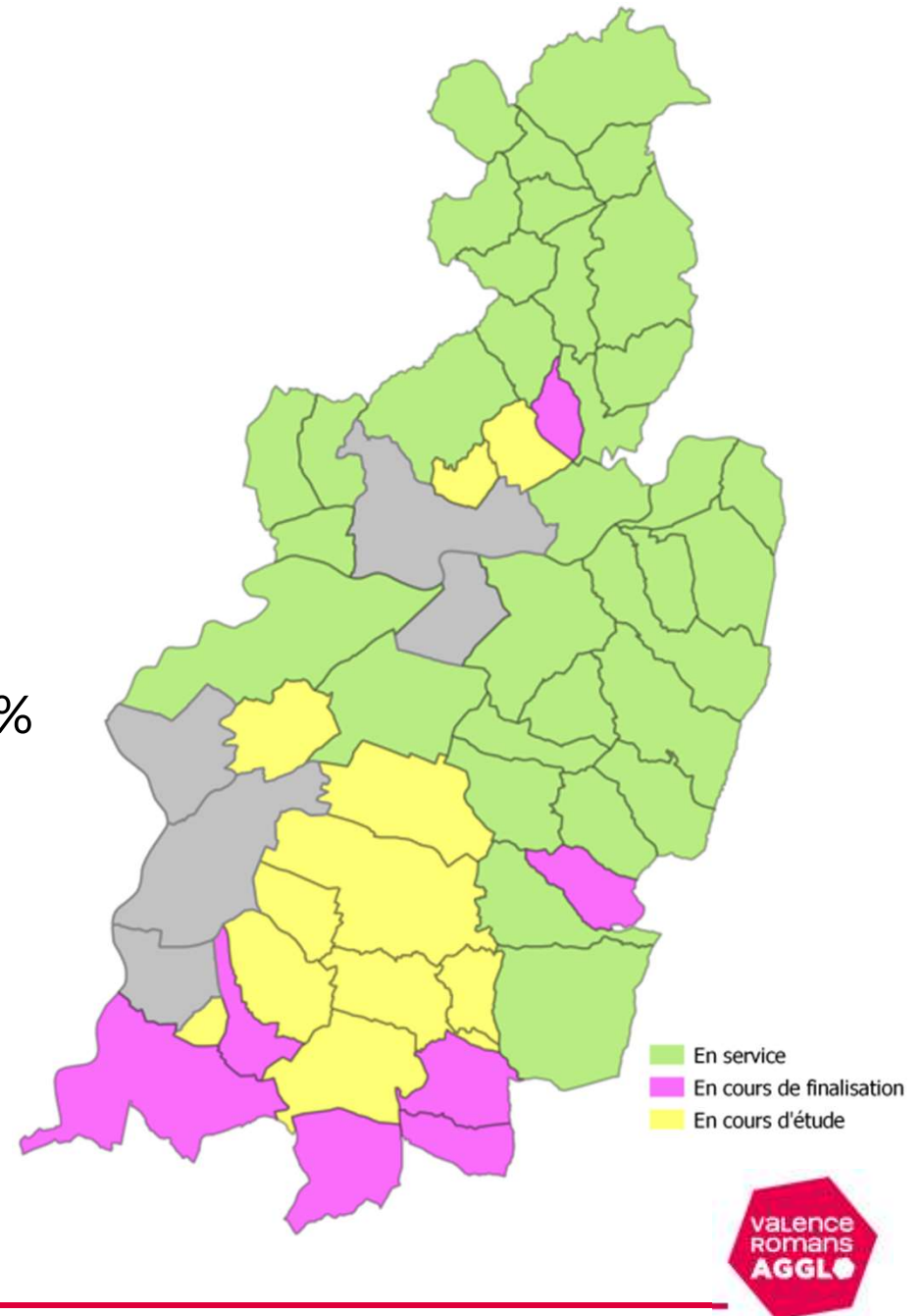
Le déploiement

Où ?

31 communes équipées (38 085 hab.)
soit un déploiement de :

- 503 conteneurs pour les OMr
(dont 460 CSE / 39 CA / 4 CE)
- 858 conteneurs pour le TRI soit +70%
(dont 866 CA / 8 CSE)

92% des sites équipés de TRI



III- Quels changements sur Mours-Saint-Eusèbe ?

A la mise en place du dispositif (d'ici le 1^{er} juillet 2023) :

- Fin de la collecte des bacs à roulettes
 - Si bacs de regroupement : retrait par les services de l'Agglo
 - Si bacs individuels : remisage par leurs propriétaires suite à la dernière collecte

- Mise en service des conteneurs semi-enterrés et des conteneurs aériens

III- Quels changements sur Mours-Saint-Eusèbe ?

A- Nombre et types de conteneurs

Environ 42 conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères

Environ 46 conteneurs aériens pour la collecte du tri :

- 16 pour le verre
- 30 pour les emballages et papiers

Certains sites seront accessibles aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

III- Quels changements sur Mours-Saint-Eusèbe ?

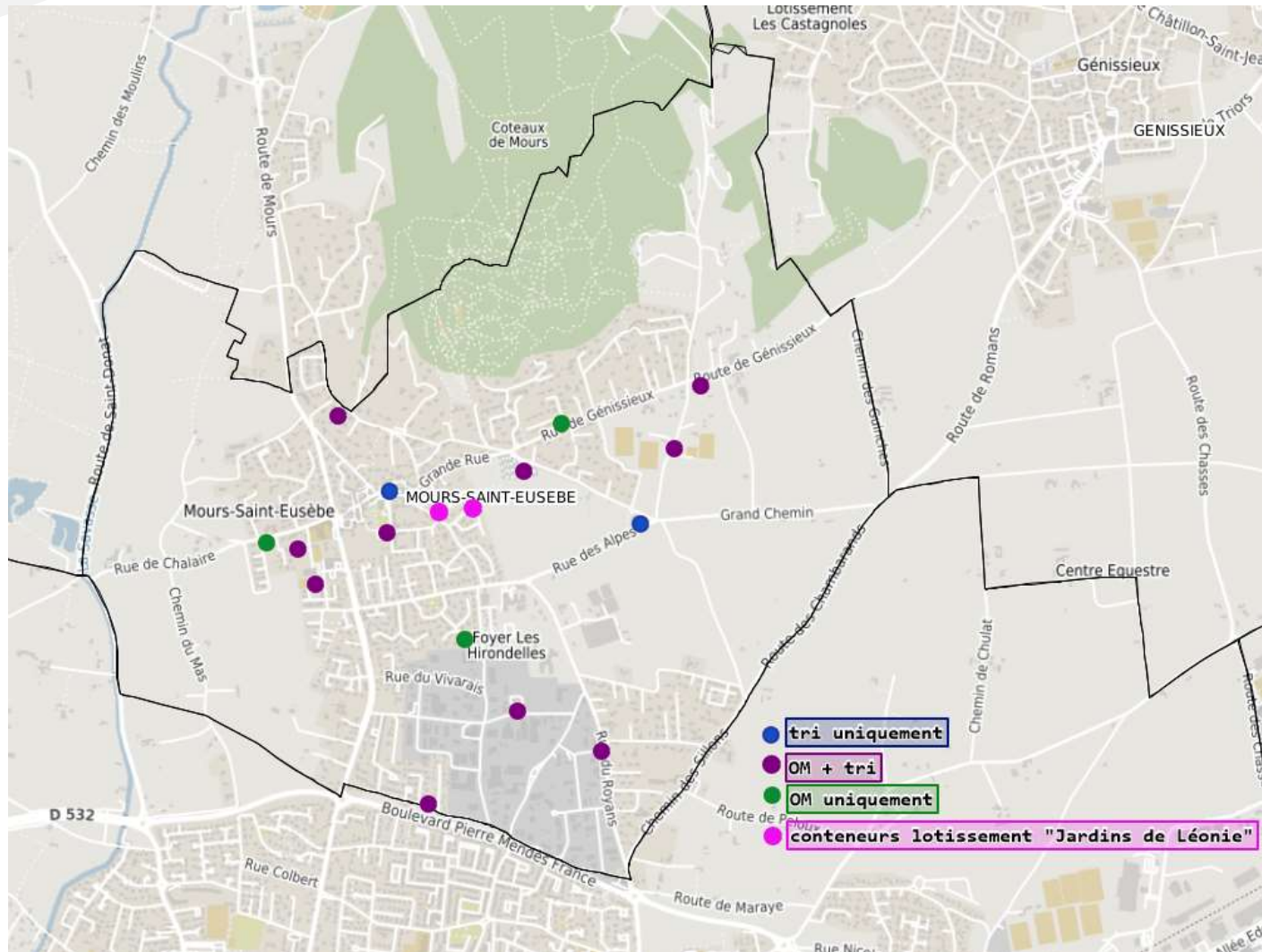
B- Implantation des nouveaux conteneurs

Choix des sites opéré en concertation avec la commune avec prise en compte :

- de la densité de population
- des lieux de production
- du maillage global
- des conditions de sécurité, aussi bien pour les habitants que pour les collecteurs
- des contraintes de réseaux (aériens et souterrains)

Exemple de maillage

(parcelles communales)



Implantation type



Implantation type



IV - Temps d'échange